



VILLEPONToux François
Saint Go
32290 BOUZON GELLENAVE
Riscle, le 26 janvier 2017

Affaire suivie par : Sandrine LOZES
☎ : 05 62 69 19 93 - 📠 : 06 87 36 00 85
📞 : 05 62 69 71 77
✉ : assainissement@siebag.fr

Monsieur,

Le Syndicat Intercommunal des Eaux du Bassin Adour Gersois est venu réaliser le diagnostic de votre assainissement le 03/05/2017 au lieu-dit « Saint Go », commune de SAINT MONT.

Nous avons le plaisir de joindre à ce courrier le compte-rendu de cette visite. Vous y trouverez le descriptif de votre filière, avec les détails des éléments constituant votre système d'assainissement et le degré de conformité de votre installation.

Nous vous rappelons que cette visite est soumise à une redevance d'un montant de 70,00€, celle-ci ayant été votée par le conseil syndical. Un avis des sommes à payer vous sera envoyé prochainement par le Trésor Public.

Conformément à la loi du 12 juillet 2010, dite Grenelle II, portant engagement national pour l'environnement, le diagnostic assainissement (obligatoire dans le cadre d'une vente immobilière depuis le 1er janvier 2011) est à joindre au compromis de vente puis à l'acte de vente.

L'article 160 de cette loi stipule que : « En cas de non-conformité de l'installation d'assainissement non collectif lors de la signature de l'acte authentique de vente, l'acquéreur fait procéder aux travaux de mise en conformité dans un délai d'un an après l'acte de vente. »

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie de recevoir, Monsieur, mes cordiales salutations.

Route d'Aquitaine - BP 15 32400 RISCLE
Tél. 05 62 69 71 77 - www.siebag.fr
Siret 253 200 778 00038



DIAGNOSTIC DE L'EXISTANT DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Compte-rendu de visite du 03/05/2017

Syndicat Intercommunal des
Eaux du Bassin Adour Gersois

Adresse de l'immeuble : **Saint Go**
Commune : **BOUZON GELLENAVE**
Date de construction ou de rénovation : **1990**
Date de réalisation de l'assainissement : **1990**
Références de la parcelle : **B-600**

Propriétaire de l'immeuble

Nom du propriétaire : **VILLEPONTOUX**
Prénom : **François**
Adresse : **Saint Go**
Commune : **BOUZON GELLENAVE**
N° de téléphone : **06.48.09.71.31**

Le présent diagnostic est émis suite aux constatations sur site du technicien en charge des contrôles du SPANC et d'après les déclarations du propriétaire (ou la personne présente le jour du contrôle), sous réserves que les éléments qui n'ont pas pu être vérifiés n'engendrent pas de dysfonctionnement du système d'assainissement.

Le présent diagnostic a été réalisé le 03/05/2017; le SPANC ne peut donc être tenu responsable en cas de détérioration, de modification, de dysfonctionnement ou de défaut d'entretien du système d'assainissement non collectif à compter de cette visite et durant les 3 ans de validité de ce diagnostic (en cas de vente de la maison).

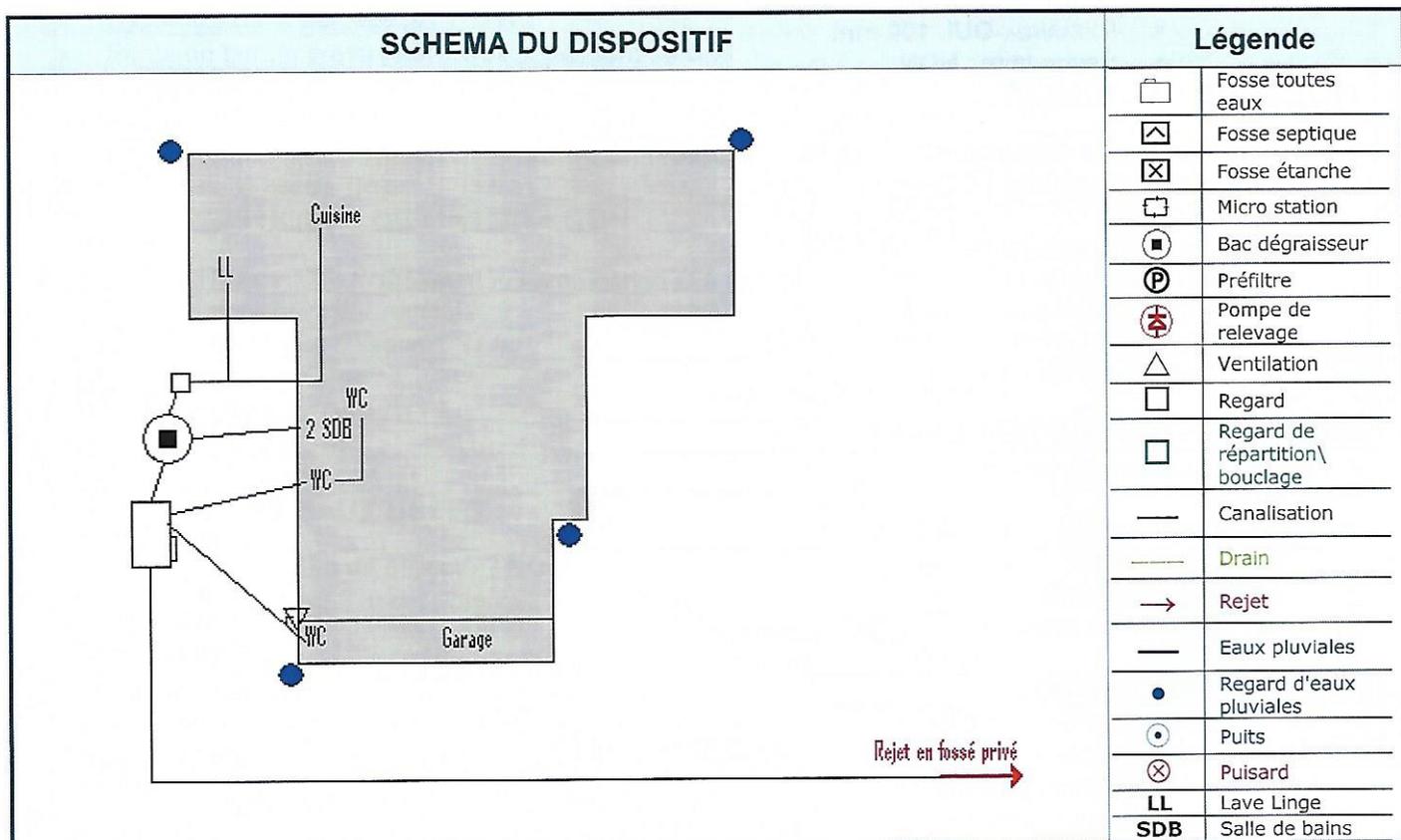
DIAGNOSTIC DE L'EXISTANT – CONTROLE DE BON FONCTIONNEMENT

CARACTERISTIQUES DU TERRAIN ET DE SON ENVIRONNEMENT
<ul style="list-style-type: none"> • Superficie de la parcelle (m²) : 3000 • Pente du terrain prévu pour l'assainissement : < 5 % • Nature du sol (à titre indicatif) : Argile • Présence d'un compteur d'eau potable : Oui • Proximité d'un puits : NON Si oui, est-il destiné à la consommation humaine ? • Niveau de la nappe (m) :
CARACTERISTIQUES DE L'HABITATION
<ul style="list-style-type: none"> • Type de résidence : Principale • Nombre d'usagers permanents : 3 • Nombre d'usagers saisonniers : 0 • Nombre de chambres : 4 • Nombre de salles de bain : 2 • Nombre de W.C : 3 • Nombre de cuisines : 1
COLLECTE DES EAUX USEES
<ul style="list-style-type: none"> • Existe-t-il un regard de collecte ? NON • Si oui le regard est-il accessible ? • Les eaux usées et pluviales sont elles collectées séparément ? OUI • Les eaux vannes et ménagères sont elles séparées ? NON • Le regard présente t'il des signes d'altération ? (affaissement, corrosion, fissure) • L'écoulement se fait-il correctement ? <p>Destination des eaux pluviales : Ruissellement</p>
PRETRAITEMENT
FOSSE
<ul style="list-style-type: none"> • Système de prétraitement : OUI, Fosse toutes eaux, Béton • Présence d'odeurs ? NON • La fosse est elle située à moins de 10 m de l'habitation ? OUI • Accès à la fosse : NON Si oui, dans quel état est-elle ? Non vérifiable • Volume de la fosse : Inconnu • Niveau des boues dans la fosse : Non vérifiable • Entretien général de la fosse : Non vérifiable
PREFILTRE
<ul style="list-style-type: none"> • Présence d'un préfiltre : NON VERIFIABLE • Présence de matériaux filtrant : • Entretien général du préfiltre : Non vérifiable
BAC DEGRAISSEUR
<ul style="list-style-type: none"> • Présence d'un bac dégraisseur : OUI • Est-il situé à moins de 10 m de l'habitation ? OUI • Volume du dégraisseur : 500 L • Le bac à graisses est il accessible ? OUI Si oui, dans quel état est-il ? Bon • Entretien du bac à graisse : Bon
VIDANGE
<ul style="list-style-type: none"> • Date de la dernière vidange : 2012 • Justificatif de vidange : NON • Nom du vidangeur : Inconnu • Observations : La prochaine vidange devra être réalisée par une entreprise spécialisée justifiant du dépotage des boues en station d'épuration conformément à l'arrêté du 30 Décembre 2010 définissant les modalités d'agrément des personnes réalisant les vidanges et prenant en charge le transport et l'élimination des matières extraites des installations d'assainissement non collectif.

DIAGNOSTIC DE L'EXISTANT – CONTROLE DE BON FONCTIONNEMENT

VENTILATION
<ul style="list-style-type: none"> • Présence d'une ventilation : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Primaire : OUI, 100 mm ▪ Secondaire : NON
FILIERE DE TRAITEMENT
<ul style="list-style-type: none"> • Existe-t-il un système de traitement ? NON Si oui, lequel ? Inexistant • Le traitement est il positionné au moins à : <ul style="list-style-type: none"> ○ 35 m d'un puits ou captage d'eau destiné à la consommation humaine : ○ 5 m de l'habitation : ○ 3 m de tout arbre : ○ 3 m des limites de la parcelle :
DIMENSIONNEMENT DU TRAITEMENT
<ul style="list-style-type: none"> • Le dimensionnement est-il connu ? Si oui : <ul style="list-style-type: none"> ○ Longueur (m) : ○ Largeur (m) : ○ Superficie (m²) : ○ Nombre de tranchées :
REGARD DE REPARTITION
<ul style="list-style-type: none"> • Existe-t-il un regard de répartition ? Si oui est il accessible ? • Le regard de répartition présente t'il des signes d'altération ? • Stagnation des eaux dans le regard : • Bonne répartition des effluents :
REGARD DE CONTROLE (BOUCLAGE OU COLLECTE)
<ul style="list-style-type: none"> • Existe-t-il un regard de bouclage ? Si oui est il accessible : • Le regard de bouclage présente t'il des signes d'altération ? • Stagnation des eaux dans le regard :
OBSERVATIONS
<ul style="list-style-type: none"> • Présence d'eaux stagnantes sur le traitement : • Des dysfonctionnements ont-ils été observés au niveau du système de traitement ? • Commentaires généraux : Les eaux issues de la fosse toutes eaux sont évacuées dans le fossé privé.
REJET DES EFFLUENTS (CAS DES FILIERES DRAINEES OU INCOMPLETES)
<ul style="list-style-type: none"> • Type de rejet dans le milieu: Effluents prétraités • Vers quel exutoire sont ils évacués ? Fossé privé • En cas de rejet hors de la parcelle existe-t-il une autorisation du propriétaire sur le terrain duquel s'effectue le rejet ? • Prélèvement effectué sur les eaux traitées ? NON

DIAGNOSTIC DE L'EXISTANT – CONTROLE DE BON FONCTIONNEMENT



CONCLUSIONS DE LA VISITE

• Dispositif	Partiel : Le dispositif n'a pas tous les éléments requis pour fonctionner et/ou il existe des branchements autres.
• Fonctionnement	Satisfaisant : dispositif fonctionnant correctement au jour de la visite.
• Impact sur le milieu naturel	Faible : les eaux rejetées au milieu naturel polluent l'exutoire épisodiquement (ou pollution non démontrée).
• Risques Sanitaires	Faibles : dispositifs rejetant dans le milieu superficiel (puits d'infiltration, fossé...).

AVIS DU SERVICE SUR LE DEGRE DE CONFORMITE

**DISPOSITIF INCOMPLET,
INSTALLATION NON CONFORME**

Commentaires :

Le niveau de boues n'a pas été mesuré car la fosse était enterrée. Prévoir de dégager les regards d'accès de la fosse et du préfiltre de sorte à faciliter l'entretien du système.
 La fosse toutes eaux ne possède pas de système de ventilation complet. Prévoir la mise en place d'une ventilation secondaire à l'aval de la fosse toutes eaux pour éviter la corrosion de celle-ci.
 Le dispositif d'assainissement étant incomplet, il est conseillé de prévoir la mise en place d'un système de traitement (adapté au type de sol et à la configuration du terrain) à l'aval du système de prétraitement (fosse toutes eaux).

L'article 160 de la Loi du 12 juillet 2010, dite Grenelle II, stipule que : « En cas de non-conformité de l'installation d'assainissement non collectif lors de la signature de l'acte authentique de vente, l'acquéreur fait procéder aux travaux de mise en conformité dans un délai d'un an après l'acte de vente ».

Pour tout travaux de remise aux normes ou pour toute modification du système d'assainissement, le propriétaire devra impérativement prévenir le Service d'Assainissement Non Collectif.

L'Ingénieur,

 Syndicat Intercommunal des Eaux
 du Bassin de l'Adour Gersois

Le Directeur,

 Syndicat Intercommunal des Eaux
 du Bassin de l'Adour Gersois

Le Vice-Président
 en charge de l'assainissement non
 collectif

 Syndicat Intercommunal des Eaux
 du Bassin de l'Adour Gersois

Route d'Aquitaine 15 32400 RISCLE
 Tél. 05 62 69 84 22 - Fax 05 62 69 71 77
 www.siebag.fr
 Siret 253 200 778 00038

Route d'Aquitaine 15 32400 RISCLE
 Tél. 05 62 69 84 22 - Fax 05 62 69 71 77
 www.siebag.fr
 Siret 253 200 778 00038

Route d'Aquitaine 15 32400 RISCLE
 Tél. 05 62 69 84 22 - Fax 05 62 69 71 77
 www.siebag.fr
 Siret 253 200 778 00038